

REALISATION D'UN CANEVAS GEODESIQUE DENSE PAR AEROPHOTOGRAMMETRIE  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA BANQUE DE DONNEES URBAINES  
DE SAINT-DENIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A l'instar de la plupart des villes métropolitaines de même importance, la Commune de Saint-Denis a pris la décision, en 1987, de mettre en place une banque de données urbaines, c'est-à-dire un système informatique permettant la gestion de toutes les données urbaines localisées ; ces données pouvant être, par exemple, le fichier des voies, le cadastre et toutes les informations foncières, le permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols, l'urbanisme, les réseaux (égouts, E.D.F., P.T.T., C.G.E., éclairage public, signalisation...), les espaces verts, le mobilier urbain, la démographie, la circulation, les transports en commun, l'emploi, la topographie...

Actuellement, ces informations sont dispersées dans les différents services de la Mairie, dans les différentes administrations (cadastre, I.N.S.E.E., E.D.F., P.T.T....) ou chez les concessionnaires (C.G.E., C.G.E.A.). Les plans ne sont pas tenus à jour, ils sont souvent incomplets, à des échelles différentes et rarement rattachés au système de coordonnées général ce qui rend les comparaisons et les superpositions impossibles. Les plans de recolement n'existent pratiquement jamais ou alors sont inexploitable. L'emplacement des réseaux enterrés n'est connu que de manière très approximative.

Le cloisonnement des services ou des administrations fait, par exemple, que le même plan peut être commandé deux fois ou qu'alors un plan commandé par un service soit inutilisable par un autre pour une question d'échelle ou de précision.

Il en résulte, pour la collectivité, une perte de temps, un gaspillage d'argent, une perte de nombreuses données. Le choix des décideurs est rendu difficile par le manque de documents de synthèse.

La mise en place d'une banque de données urbaines qui regrouperaient donc ces différentes informations est devenue une nécessité ; cette opération étant grandement facilitée aujourd'hui par les progrès de l'informatique et, notamment, de l'informatique graphique.

La nécessité de localiser les données suppose que soit défini un système de référence unique qui doit être, à la Réunion, le système de coordonnées de l'Institut Géographique National. Tous les plans établis par les administrations et les différents géomètres devraient être établis dans ce système de référence. Or, on constate que cela est rarement le cas à l'heure actuelle : le réseau de points géodésiques est très insuffisant, la plupart du temps à cause du relief, de

l'urbanisation, de la végétation ou de l'éloignement des points géodésiques. Le rattachement des plans au système I.G.N. est impossible ou alors à un coût insupportable pour le client.

L'opération qu'envisage de réaliser la Mairie de Saint-Denis consiste à matérialiser et à déterminer en coordonnées X, Y, Z, dans le système I.G.N., 3 500 à 4 000 points répartis de manière homogène sur le territoire communal. N'importe quel chantier ne devrait donc plus se trouver à moins de 100 m d'un point connu, ce qui permettra aux topographes de réaliser rapidement, facilement et au moindre coût des plans rattachés à un système de référence unique, quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur le territoire communal.

La réalisation de ce canevas géodésique dense se fera par photogrammétrie aérienne avec l'assistance technique de l'Institut Géographique National qui sera chargé, en outre, des calculs. La méthode utilisée permet d'obtenir un rayon d'indécision des points inférieur à 5 cm et une très grande homogénéité des résultats. La prise de vue et une partie des opérations terrestres seront faites par la seule Société Réunionnaise et de l'Océan Indien agréée par l'I.G.N., l'autre partie par le Service Topographique Municipal.

L'intérêt de cette opération est considérable pour toutes les administrations amenées à faire ou à commander régulièrement des plans topographiques. Elle permettra d'en abaisser le coût dans des proportions appréciables. Elle permettra surtout l'intégration de tous les plans réalisés sur le territoire communal dans la Banque de Données Urbaines de Saint-Denis.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;

- de m'autoriser :

\* à passer un marché négocié avec le Cabinet DEZAUBRIS, en vertu de l'article 312 bis - 2ème alinéa du Code des Marchés Publics ;

\* à solliciter les subventions nécessaires auprès des organismes compétents.

Le Secrétaire donne lecture des avis de la Commission.

Commission des Finances

Le coût total de l'opération est de l'ordre de 1 050 000 F.

Le montage financier correspondant pourrait être le suivant :

Mairie .....	630 000 F
Région .....	420 000 F

La Commission émet un avis favorable, compte tenu de l'intérêt de l'opération.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis de la Commission,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

